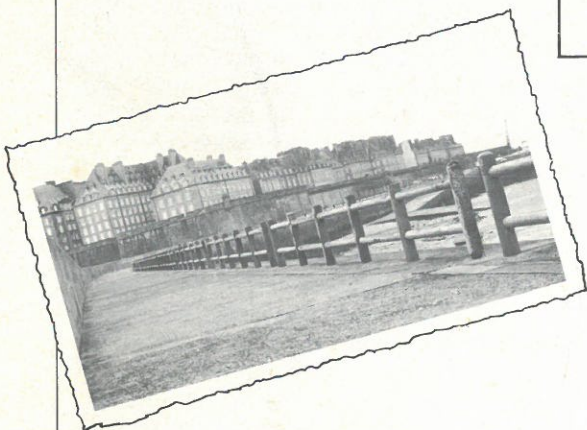


alptis

INFOS



ALPTIS :

**Le bureau
du Conseil d'Administration**

**LES ASSURÉS
ONT LA PAROLE**

UNE RETRAITE PEU TRANQUILLE

**André Fages,
Président du Syndicat
National des Retraités**

**SAVOIR ENTRETENIR
SON CAPITAL SANTÉ**

TOURISME EN TURQUIE



SURCOUF
*figure
légendaire
de St-Malo*

2 COURRIER DES ADHÉRENTS

3 ACTUALITÉS

4 VIE ASSOCIATIVE

Echos des comités consultatifs régionaux.



6 ENTRETIEN

André Fages,
Président du
Syndicat
National
des Retraités.



12 millions de personnes de plus de 60 ans. Des retraités actifs comme au SNR s'en occupent quotidiennement.

8 PROTECTION SOCIALE

Un tour d'horizon européen des thèmes de l'actualité.

9 PREVENTION SANTE

Connaître et se connaître.

Des manifestations régionales organisées par les Comités de l'Alptis pour une meilleure prévention.

11 TOURISME



Escapade en Turquie.

8 jours en mai au carrefour de l'Europe et de l'Asie.

12 REGIONS

44 Comités consultatifs pour faire entendre la voix des assurés.

Pourquoi les professionnels de l'assurance qui dans de nombreuses régions soutiennent activement l'ALPTIS, ou en sont personnellement membres et participent concrètement à son expansion, ne sont-ils pas invités à participer à nos comités consultatifs ?

C'est vrai que s'ils étaient invités à participer à nos Comités, les professionnels de l'assurance en exercice y viendraient volontiers, mais leur professionnalisme et leur compétence risqueraient fort de faire dévier le nécessaire travail de réflexion et de recherche des Comités vers des préoccupations techniques et commerciales bien compréhensibles.

Nos Comités risqueraient aussi de devenir le champ clos où s'affronteraient ici ou là des rivalités d'intérêt. C'est d'abord pour conserver à nos Comités cette spontanéité d'expression qui est l'une de leur qualité majeure que nous n'invitons pas les professionnels de l'assurance à les fréquenter.

A terme, le dessein de l'ALPTIS est de s'affirmer toujours davantage comme une Association d'Assurés véritablement indépendante, structure utile et originale dans le contexte actuel.

Des Associations d'Assurés manipulées par des Compagnies ou des Courtiers d'Assurance, il y en a déjà en effet beaucoup, si bien intentionnés soient les uns et les autres.

Gardons nous de les imiter, nous avons mieux à faire.

Cela n'exclut pas l'éventualité de la mise en place de moyens ou la recherche d'occasions qui permettront de mieux coordonner l'aide efficace que nous apportent les 2 800 professionnels de l'assurance qui collaborent avec nous plus ou moins occasionnellement. Quelques propositions seront prochainement faites dans ce sens.

L'ALPTIS c'est bien mais dans notre région c'est peu connu ! Pourquoi ne pas avoir recours à des insertions publicitaires dans les journaux des différentes régions comme le font les organismes similaires : compagnies d'assurance, sociétés mutualistes, caisses de retraite et de prévoyance.

S'ils utilisent ces moyens, c'est certainement qu'ils sont rentables ?

Pas hostiles bien au contraire à l'insertion dans la presse d'articles rendant compte de l'originalité de notre Association et de ses résultats.

Un certain nombre de nos Comités peuvent se flatter déjà de réussites spectaculaires à cet égard.

Bien sûr, la publication de messages publicitaires dans les journaux, à la radio et plus encore à la télévision cons-

tituent des moyens dont l'efficacité n'est plus à démontrer pour vendre les avantages d'un produit ou d'une marque, tout comme les banderoles lors des manifestations sportives, l'affichage sur les murs ou dans le métro, voire la distribution de prospectus ou le marketing téléphonique.

La vérité, c'est que le caractère associatif de l'ALPTIS exige de nous une certaine circonspection dans le choix des méthodes propres à nous faire connaître.

Le fait de nous réclamer partie intégrante du mouvement associatif nous crée des devoirs et en particulier celui de préférer à la publicité commerciale le bouche à oreille, le message quotidien transmis par nos adhérents eux-mêmes, nos Comités, les professionnels de l'assurance qui nous soutiennent et les professionnels de la santé qui nous appuient.

C'est une approche plus conforme à notre démarche. Elle exige beaucoup plus d'efforts de communication, d'explications, plus de temps, mais nous avons misé sur la capacité de regrouper en priorité les plus responsables.

Cela ne signifie pas que nos modes d'expression doivent être nécessairement fades, tièdes, ou en retard d'une guerre, ni que nous devons nous priver du concours des professionnels de la communication.

Ne peut-on être intéressant sans parler « chebran » ?

Reste que nous avons beaucoup de progrès à accomplir pour devenir lisibles et une fois encore nous appelons à l'aide ceux de nos adhérents qui ont quelques compétences professionnelles dans ce domaine.

Vous venez d'apporter à la garantie du versement d'un capital en cas d'infirmité permanente partielle par accident, une modification en rendant obligatoire dans tous les cas, l'application d'une franchise pour les infirmités inférieures à un certain taux. Qu'est-ce qui justifie cette mesure ? et en prévoyez-vous d'autres dans le futur ?

Ce contrat est une « individuelle accident ».

Les assureurs en surveillent régulièrement l'exécution et les résultats, en résiliant pour sinistre, les assurés victimes d'accidents successifs, ceux qui sont accidentés dans des conditions mal définies, sans témoins, ceux qui sont atteints d'infirmités dont l'origine ou l'antériorité sont difficilement vérifiables.

Par principe et sauf l'hypothèse où nous serions en mesure de faire la preuve de

la mauvaise foi d'un adhérent, il n'est pas possible à nos assureurs de résilier la garantie de tel de nos assurés à leur convenance.

La conséquence en est l'alourdissement des résultats du fait de quelques sinistres « douteux » et l'obligation dans laquelle se sont trouvés nos assureurs de prendre les mesures évoquées. Elles devraient permettre un assainissement des résultats.

Commerçant de 40 ans, conjointe de 41 ans, 2 enfants mineurs. Que conseillez-vous comme garanties en cas de décès et d'incapacité temporaire de travail par maladie ou accident ?

Nous faisons tous les jours l'expérience pratique que l'accident et la maladie n'arrivent pas qu'aux autres mais aussi à nos adhérents.

Nous constatons aussi que trop souvent ils débouchent sur une invalidité du chef de famille qui ne permettra pas finalement la poursuite d'une activité libérale commerciale ou artisanale.

Alors nous avons tendance à conseiller de préférence la garantie qui se poursuit le plus longtemps possible, celle dans laquelle le montant de la rente invalidité n'est pas inférieur à l'indemnité journalière, celle qui comporte une clause de revalorisation.

Mais l'adhérent lui choisit souvent la garantie qui prévoit une indemnité

journalière servie le plus tôt possible, sans trop regarder la durée pendant laquelle elle sera versée, ni si l'indemnité sera revalorisée, ni si elle sera suivie d'une rente en cas d'invalidité.

Plus concrètement à partir de statistiques, nous nous sommes efforcés de mettre en place des régimes de prévoyance aussi adaptés que possible à la plupart des professions.

Précisez-nous donc la nature du commerce que vous exercez, si votre épouse participe à votre activité commerciale, si vous débutez ou non dans la profession et si vous avez déjà souscrit ou non une protection quelconque.

Enfin, tous les renseignements dont aurait besoin votre assureur conseil dans un tel cas, à moins que vous ne préfériez faire appel à lui, ce qui nous paraîtrait normal, non pas que nous entendions ainsi nous défilier, mais par correction vis-à-vis des professionnels de l'assurance.

Quel est l'intérêt de la mise en place d'une garantie médico-chirurgicale dont la cotisation évolue en pourcentage au fur et à mesure que l'adhérent avance en âge ?

Est-ce l'annonce de l'abandon prochain de l'avantage essentiel que constitue à ALPTIS une cotisation qui demeure fonction de l'âge auquel on adhère ?

Pas du tout mais cela permettra à cha-

cun de comparer ce qui est comparable et de procurer aux jeunes une garantie bon marché en leur recommandant de ne pas la conserver trop longtemps.

Souhaitez-vous que nous vous adressions nos décomptes de Sécurité Sociale chaque fois dès réception, ou que nous vous les adressions groupés mais dans quels délais ?

Tout dépend du volume des soins reçus par l'adhérent et de leur fréquence. Bien entendu en regroupant vos décomptes, vous nous permettez d'alléger nos frais de traitement et surtout d'envoi.

Il convient dans tous les cas de ne pas cependant, conserver vos décomptes plus de deux mois.



Directeur de la publication :
Le Vice-Président : Georges Vuitton.

Rédaction : ALPTIS - Tél. 78-58-62-49.

Maquette : Alptis.

Composition Impression : Comimprim, 69002 Lyon.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1988, n° 1026.

Photos Turquie : OC 4.

ACTUALITÉS

BUREAU DE L'ALPTIS

En septembre 1987, le Conseil d'Administration de l'Association a renouvelé son bureau. En voici sa nouvelle composition.



Président
André CHALON
Expert comptable
retraité, 69004 Lyon.

Vice-présidents
Jean-François CLÉMENT
Conseil juridique et
fiscal, 69003 Lyon.

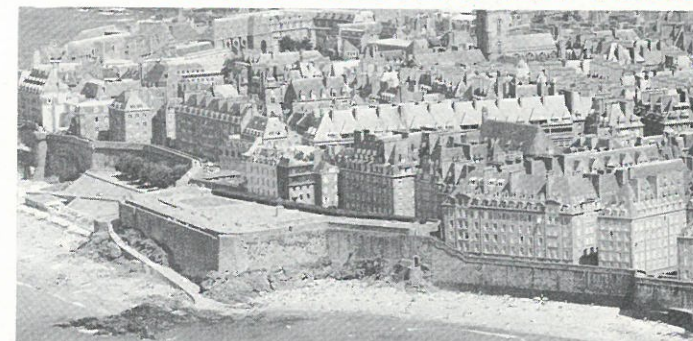
Georges COUDERT
Géomètre expert,
69134 Ecully.

Hélène LEISER
Sans profession,
33430 Bazas.
Georges VUITTON
Agent immobilier,
69006 Lyon.

Secrétaires
Henri CHAVOT
Kinésithérapeute,
42000 Saint-Etienne.
Henri GUILLERMIN
Chirurgien-dentiste,
69100 Villeurbanne.

Trésoriers
Nicole GOUDARD
Expert comptable,
69100 Villeurbanne.
Jean RAFFIN
Expert comptable,
69005 Lyon.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1988



La 12^e A.G. de l'Alptis innovera en 1988. Elle se déroulera les 4 et 5 juin, à Saint-Malo, au Palais du Grand Large.

Le samedi après-midi sera consacré à des ateliers de travail, l'A.G. statutaire se déroulant le dimanche matin.

La parole

Adhérents associés au développement de l'ALPTIS, les membres des Comités Consultatifs créent l'événement dans leur région. Selon leurs préoccupations, ils évoquent la prévoyance, la prévention, la santé, la protection sociale. De simples assurés, ils sont devenus les ambassadeurs de l'ALPTIS. Au cours des mois de septembre et octobre 1987 ils se sont tous réunis. Quelques extraits de leurs préoccupations.

L'AVENIR DES RENTES INVALIDITÉ

Le comité de Vannes demande quelles seraient les conséquences d'un changement d'assureur sur le versement des rentes invalidité.

Il demande qu'ALPTIS intervienne auprès des Chambres des Métiers pour que celles-ci n'orientent pas systématiquement les futurs artisans vers les seuls organismes relevant de la Fédération de la Mutualité, et respectent la libre concurrence.



Les contrats collectifs souscrits par ALPTIS pour la couverture des risques incapacité de travail invalidité le sont en capitalisation. En cas de résiliation d'un contrat, l'assureur qui a nécessairement constitué les provisions correspondantes poursuit le paiement des indemnités journalières et des rentes d'invalidité en cours de service et ce jusqu'à leur terme pour leur montant à la date de résiliation du contrat. Par contre le nouvel assureur a la charge de la revalorisation des indemnités journalières et des rentes d'invalidité précitées.

C'est vrai que les Chambres des Métiers ne sont pas encore toujours convaincues du bien fondé d'une émulation positive entre la Mutualité et l'Assurance, et ont quelquefois tendance à privilégier une formule par rapport à l'autre.

SURPRIME MÉDICALE, VIAGÈRE OU RÉVOCABLE ?

Nice : Dans quelles conditions un ancien adhérent démissionnaire peut-il être réintégré ?

L'adhérent qui avait vu sa cotisation surprimée à l'adhésion du fait de son état de santé, peut-il ultérieurement obtenir la suppression de cette majoration ?

L'adhérent démissionnaire qui demande sa réintégration, doit satisfaire à nouveau aux formalités d'adhésion. La Commission Technique examinera dans quelles conditions il pourrait être dérogé à cette exigence.

Tout adhérent qui s'est vu appliquer une surprime du fait d'antécédents médicaux, peut en demander révision à son initiative en fournissant un certificat de son médecin traitant attestant qu'elle

n'a plus lieu d'être (la demande peut être présentée à l'initiative de l'adhérent au bout d'un an minimum).

SOYONS CONCRETS...

Le comité de Valence souhaiterait dans ALPTIS/INFO plus de pages du type flash information sur des cas concrets, plutôt que des textes trop techniques.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Le comité de Castres dans le cadre d'une sensibilisation à la responsabilité de chaque assuré, propose d'adopter dans le questionnaire médical une question relative à la consommation d'alcool et au diagnostic du Sida.

Suggestion soumise à la Commission Technique.

CRITIQUE

Le comité de La Rochelle fait remarquer que le contenu de la documentation ALPTIS manque d'attrait.

FRANCHISE

Le comité de Bordeaux confirme que la présentation de la franchise familiale annuelle en maladie chirurgie est peu compréhensible, propose des exemples chiffrés et éventuellement une campagne d'information systématique.

Nous continuons à penser que la formule d'une franchise familiale annuelle sur le montant des premiers remboursements serait intéressante pour nombre d'adhérents qui trouvent lourde leur cotisation, en particulier, pour les 16 % de nos adhérents (c'est le pourcentage constaté tous les ans) qui chaque année n'ont aucun remboursement et bénéficieraient de ce fait d'une cotisation allégée.



est aux assurés

CONSTATATION

Le comité de Bourg-en-Bresse constate que les assurances scolaires invitent leurs sociétaires à se faire rembourser d'abord par leur régime obligatoire, puis par leur régime complémentaire, pour intervenir éventuellement en dernier lieu si nécessaire.

PUBLICITÉ

Le comité de Troyes propose l'édition d'un feuillet percutant d'une lecture facile avec une carte marquant l'implantation des comités et le nombre d'adhérents. Il pourrait servir aux membres des comités à faire connaître l'association autour d'eux.

INFORMATION

A Paris, le comité propose d'utiliser les décomptes de remboursement pour faire passer des messages aux adhérents.

Excellente suggestion.

Le comité de Nice signale que plusieurs de ses membres souhaitent que soient mises à leur disposition des notices ALPTIS pour les distribuer dans leur entourage.

Tous les membres des comités recevront en février un dossier contenant un certain nombre de notices qu'ils pourront distribuer à leur entourage.

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES ASSURÉS

Le comité de Rouen se référant à un courrier reproduit dans un numéro d'ALPTIS/INFO considère qu'il est du ressort de l'ALPTIS d'obtenir de ses assureurs que puisse être garantie une personne guérie d'un cancer depuis 15 ans fût-ce avec une cotisation adaptée.



Vous avez raison, les services d'ALPTIS/GESTION S.A. ont nécessairement des relations de travail quotidiennes avec les assureurs qui ne manquent pas de les influencer.

Or les assureurs préoccupés à juste titre par l'équilibre technique des contrats collectifs ont tendance à considérer l'entrée d'assurés susceptibles d'être porteurs de « risques aggravés » comme un facteur potentiel de déséquilibre.

Vous avez raison de nous le rappeler : le rôle de l'Association c'est aussi de servir de médiateur entre l'assuré (y compris le proposant qui ne l'est pas encore) et l'assureur.

PRÉVENTION

Le comité d'Annecy pense qu'il convient de recommander aux adhérents de faire effectuer régulièrement un examen médical complet dans un centre de dépistage comportant électrocardiogramme, bilan sanguin, radios nécessaires, prise de tension, tous examens effectués gratuitement dans les centres de Sécurité sociale, une note étant adressée au médecin traitant de l'intéressé.

Suggestion soumise à la Commission Technique.

COMMUNICATION

Le comité des Ardennes propose d'inviter un journaliste à assister à une prochaine réunion du comité pour lui permettre de se rendre compte du caractère ouvert de l'Association et de la manière dont les adhérents sont réellement invités à participer.

Excellente initiative dans la mesure où comme l'ont constaté les comités qui en ont fait l'expérience, elle vous permettra d'obtenir l'insertion d'un article dans la presse régionale.



RENDEZ SERVICE A UN AMI

Le comité de Marseille suggère qu'il soit proposé à chaque adhérent de faire connaître à l'Association les coordonnées d'une personne susceptible d'être intéressée par une garantie ALPTIS à l'occasion de l'envoi des appels de cotisation à l'aide d'un imprimé du type « rendez service à un ami, remettez-lui ce dossier ».

Cette suggestion est retenue et tous nos adhérents recevront un tel formulaire fin mars et fin septembre.

PRÉCISION

Le comité de Tours insiste pour une transparence intégrale entre l'ALPTIS et ALPTIS/GESTION S.A.

C'est la recommandation expresse de la dernière assemblée générale et elle sera satisfaite.

DÉVELOPPER LA CONCERTATION

Le comité de l'Ile-de-France suggère pour une participation plus active des adhérents aux assemblées, l'organisation d'ateliers de travail la veille, ateliers au cours desquels seraient approfondies les réflexions développées dans les comités.

Il convient en effet de franchir une étape nouvelle à l'occasion de l'organisation de nos assemblées générales. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons.





Conséquence des effets conjugués du départ à la retraite dès l'âge de 60 ans et des progrès de la médecine, le nombre des retraités est aujourd'hui de 12 millions ; consommateurs avertis, les plus judicieux d'entre eux savent tout le parti qu'ils peuvent tirer en se regroupant au sein des nombreuses associations dont l'objet est de leur fournir les meilleurs services dans les domaines les plus divers, de la santé aux loisirs en passant par l'assurance. Ce mois-ci ALPTIS/INFO a rencontré M. André Fages pilote de

chasse puis pilote de ligne, aujourd'hui à la retraite, président du syndicat national des retraités. Bénéficiant de 43 antennes régionales, le S.N.R. a déjà pris sa vitesse de croisière.

ALPTIS/INFO : Comment expliquez-vous le choix du terme « Syndicat » pour désigner ce qui en fait, est une Association ?

A. FAGES : Créé en décembre 1983, le S.N.R. (Syndicat National des Retraités) est en effet une Association régie par la Loi de 1901 et c'est par dérogation au Code du Travail que nous pouvons porter le nom de Syndicat. Nous le préférons, car il impose la notion de force agissante. Certes les retraités ne font pas la grève, ils sont

néanmoins 12 millions, d'électeurs et de consommateurs, et leur nombre croissant modifie en profondeur le paysage socio-économique du pays. Appartenant à tous les milieux, ils ne constituent pas un groupe homogène, ni par l'âge, ni par leur mode de vie mais ils ont en commun de se préoccuper de conserver leur autonomie et une insertion correcte dans le tissu social.

A./I. : Combien d'adhérents comptez-vous et que trouvent-ils au S.N.R. ?

A. F. : Ils sont 14 000 à ce jour. Le départ à la retraite entraîne presque toujours une diminution du pouvoir d'achat. Nous nous sommes donc efforcés de rechercher des postes d'économies possibles.

Les différents champs d'application des Assurances nous ont intéressés et nous avons eu pour objectif de faire faire des économies à nos adhérents. Nous avons par exemple obtenu des tarifs préférentiels dans le domaine de l'assurance automobile puisque les retraités roulent en général beaucoup moins que les actifs. Les risques sont moindres. Il était logique qu'il en soit tenu compte. De même pour les assurances multirisques habitation.

A./I. : Le désengagement de la Sécurité Sociale a mis certains de vos adhérents en difficulté. Quelle solution apportez-vous ?

A. F. : Nous avons d'emblée, dès la création du Syndicat, pris conscience de la précarité de la situation d'un assez grand nombre d'adhérents face au risque santé : Certains d'entre eux ont perdu le bénéfice de l'assurance complémentaire qui les couvrait dans l'entreprise dont ils étaient salariés, leurs conjointes également. D'autres avaient cru bon de mettre un terme à leur complémentaire médico-chirurgicale parce que pris en charge à 100 % par la Sécurité Sociale jusqu'en mai 1987. Agées de 65 ans ces personnes dont l'état de santé n'est de surcroît plus parfait se sont vues exclues de toutes Assurances.

ANDRÉ FAGES

"Une retraite peu tranquille"

Nous avons avec la C.A.P.M.I., Mutuelle appartenant au groupe Monceau, mis au point une garantie qui peut être souscrite sans limite d'âge. Un questionnaire médical est exigé à l'entrée. Après une période probatoire de trois ans, le bénéfice de cette garantie peut être définitivement acquis, la garantie devient viagère. Elle a pour objet de couvrir tous les soins y compris ceux qui résultent d'accidents, l'hospitalisation pour la maladie, la chirurgie.

Le groupe Monceau est un des Assureurs de l'ALPTIS et il est donc tout naturel que la gestion de cette complémentaire soit confiée à ALPTIS/GESTION S.A.

A./I. : Hors du domaine de l'Assurance, vous êtes en mesure d'offrir des services, quels sont-ils au juste ?

A. F. : Nous avons recherché les domaines où le syndicat pourrait apporter la contribution la plus concrète possible au confort de ses adhérents dans leur mode de vie. Nous allons dans très peu de temps, mettre à leur disposition la carte R qui leur permettra grâce à un numéro vert, d'obtenir une aide médicale d'urgence, une information juridique, la garde de leur animal de compagnie en cas d'hospitalisation, des tarifs préférentiels sur des voyages et nous allons nous efforcer d'élargir notre champ d'intervention. Dès janvier/février un service minitel sera accessible par le 36.14.

A./I. : Toutes les personnes âgées n'envisagent pas de rester chez elles par peur de la solitude notamment. Formez-vous des projets pour elles ?

A. F. : La mise sur ordinateur d'un fichier général des maisons de retraite est en voie de réalisation. Par ailleurs, nous pensons à moyen terme être en mesure de favoriser l'étude et la construction de maisons de retraites dont le prix de séjour mensuel pour une excellente qualité d'hôtellerie et de services ne devrait pas excéder 4 500 F par mois.

Pour ce faire, nous mettons la dernière main à la création d'une Fondation qui aura pour tâches de faire la recherche des terrains, de faire progresser les dossiers auprès des mairies, de mettre au point les plans de financement et qui aura la maîtrise d'ouvrage des constructions futures. Imaginez que les 2 247 établissements de 80 lits qui correspondent à l'évaluation sérieuse des besoins réels soient construits, et voyez le nombre d'emplois créés...

A./I. : Vos adhérents ne jouissent pas tous d'une parfaite santé ; vous préoccupez-vous des personnes âgées à autonomie réduite ?

A. F. : C'est une de nos préoccupations. Par la création de R.E.A. : Relation et Aide, association intermédiaire qui s'appuie sur de nouveaux textes, nous allons nous efforcer de développer l'aide à domicile.

Nous prenons par ailleurs les contacts nécessaires pour que des T.U.C. puissent recevoir la formation adéquate pour intervenir dans le cadre du maintien à domicile.

C'est une économie pour la Sécurité Sociale et une solution souhaitée par les personnes âgées qui ne souffrent pas de handicaps majeurs.

A./I. : Pour modique qu'il soit à première vue, le prix de séjour qui sert de base à vos estimations interdit à un nombre considérable de personnes d'avoir accès à vos établissements futurs.

A. F. : Nous connaissons les difficultés des veuves dont les revenus sont réduits de moitié à un moment où elles sont particulièrement vulnérables. Les nombreux retraités qui sont maires de leur commune, parlementaires, devraient réclamer qu'un véritable statut de la mère de famille ouvrant droit au bénéfice d'une retraite soit enfin instauré. Le S.N.R. est déterminé à appuyer toute initiative qui irait dans ce sens.

Les retraités peuvent beaucoup pour améliorer le niveau des retraites car ils sont très nombreux à assumer les responsabilités les plus hautes. Il leur faut faire assaut d'imagination et trouver de nouveaux moyens de financement, sans exercer une pression accrue sur la collectivité et sans alourdir les cotisations obligatoires.

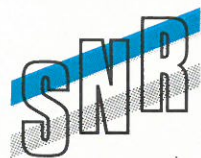
A titre d'exemple, nous pensons que les actions reçues par les salariés de certaines entreprises ne devraient pas être transmissibles par héritage, mais qu'elles devraient revenir à l'entreprise, être distribuées à nouveau et contribuer ainsi à générer de nouvelles retraites.

A./I. : Vous considérez donc qu'il appartient aux retraités d'innover en permanence ?

A. F. : C'est impératif s'ils veulent être de véritables partenaires de la vie sociale : pour être efficacement ressentir leur concours doit être le plus diversifié possible.

Nous allons créer deux associations d'Aide Conseil à la création d'Entreprise. Ceux qui le souhaitent mettront bénévolement au service des plus jeunes leur expérience et leur savoir-faire. C'est leur possible contribution à l'effort de lutte contre le chômage.

Nous le voyons pour André Fages, la retraite n'est pas simplement le repos mérité après une vie bien remplie, la vie continue, tout simplement.



Toute information peut être obtenue auprès du S.N.R. :
à Paris : 20, rue de Moscou, Tél. 45.22.22.87 ;
à Lyon : 65, avenue Jean-Jaurès, 69007 Lyon. Tél. 78.72.23.76.

Maux sans frontières

« Ils n'en mourraient pas tous, mais tous étaient atteints. » Quels que soient les pays, leurs idéologies, les maladies et causes d'accidents de cette fin de siècle sont communes à tous.

Pas de recette miracle, seulement des remèdes, souvent répressifs, mais qui ont au moins le mérite d'exister, signe évident d'une nécessaire prise de conscience généralisée.

ITALIE : QUI VA PIANO, VA SANO

Trop d'accidents sur les routes transalpines, tel est le constat amer des responsables de la circulation.

En 1986, 280 000 accidents causèrent la mort de 9 000 personnes et entraînèrent près de 100 000 blessés.

Les mesures envisagées sont déjà depuis longtemps en vigueur dans de nombreux pays européens (port de la ceinture de sécurité, augmentation du dispositif policier, répression de la conduite en état d'ébriété).

Un effort qui permettrait de sauver près de 3 000 vies.

GRANDE-BRETAGNE : WAIT AND SEE

Si le paiement des retraites s'effectue sans difficultés au Royaume de Grande-Bretagne, la santé laisse quelques soucis aux sujets de sa Majesté. Ceux-ci doivent s'armer de patience pour obtenir une radiographie (plusieurs mois parfois) ou pour subir une opération chirurgicale mineure.

Inversement leurs dossiers devraient être traités plus rapidement, le personnel de secrétariat administratif ayant été multiplié par 4 en 25 ans.

SUISSE : L'ARGENT NE FAIT PAS LE BONHEUR

Le taux de suicide relevé en 1985 chez les Suisses est encore assez important : 23,7 pour 100 000 habitants. Une mortalité répartie à 70 % chez les hommes, et 30 % chez les femmes.

Même si la Hongrie détient en la matière un triste record (43,2), la Suisse occupe encore une des toutes premières places.

ITALIE : DES FONDS POUR BOUCHER DES GOUFFRES

La protection sociale italienne, l'INPS, connaît une période difficile, et n'arrive pas à renflouer les deux gouffres budgétaires que sont les retraites vieillesse et les pensions d'invalidité.

19 millions d'assurés pour payer les subsides à 13 millions de retraités et d'invalides.

Il paraîtrait selon certains que l'attribution des pensions est plutôt accordée avec une grande largesse.

En attendant, les assurés paieront la différence.

PAYS DE L'EST : MST, si DA !

Des premières mesures de dépistage systématique du SIDA auprès des étrangers ou des Soviétiques se rendant dans d'autres pays ont été instaurées en U.R.S.S..

200 000 personnes testées en Pologne, près d'un million en RDA.

Un individu séro-positif qui sciemment contaminerait autrui, peut encourir 8 années de prison au pays des Soviétiques. Aucune chance, donc, pour lui de purger totalement sa peine.

Sondage

Intéressant sondage que celui réalisé dans l'Express du 13.08.87 qui présente les diverses causes de décès en France ; entre la réalité et le classement effectué par nos concitoyens quelques différences surprenantes.

Classement réel des décès	Nombre de décès en 1984	Classement des décès selon l'estimation des français
1 Maladies de cœur	117 104	2
2 Maladies cérébro-vasculaires	61 104	7
3 Cancer du poumon	18 853	5
4 Cirrhose du foie	12 961	6
5 Cause accidentelle	12 545	10
6 Suicide	12 017	12
7 Accidents de la route	11 030	1
8 Cancer du gros intestin	10 334	8
9 Vieillesse	10 250	3
10 Cancer du sein	9 269	13
11 Cancer de l'estomac	8 055	10
12 Asthme et bronchite	7 734	10
13 Cancer de la prostate	7 484	16
14 Pneumonie	7 334	24
15 Diabète	7 233	18
16 Accident domestique	6 000	17
17 Accident sport ou loisir	5 000	23
18 Leucémie	4 774	11
19 Alcoolisme	3 321	4
20 Anomalie congénitale	2 200	22
21 Accident du travail y compris du trajet	1 844	14
22 Tuberculose	1 164	25
23 Noyade	864	19
24 Homicide	713	15
25 Grippe	629	27
26 SIDA	177	21
27 Froid	102	26
28 Tétanos	28	28
29 Piqûres d'insectes	17	30
30 Foudre	7	29

Connaître et se connaître

A défaut de pouvoir totalement éviter le vieillissement et la survenue des maladies, il est prouvé qu'une hygiène de vie en retard de l'apparition. Connaître les mécanismes de la vie, veiller à préserver l'équilibre naturel et adopter dès le plus jeune âge des habitudes qui vont contribuer à l'entretien de la bonne santé, constituent les clés d'une prévention aussi simple qu'efficace.

Consacrant le célèbre adage qu'un « homme averti en vaut deux » l'ALPTIS entend développer auprès des assurés et plus particulièrement de ses adhérents, une large campagne de prévention.

La prévention c'est avant tout une information donnée par les professionnels de la Santé.

Ainsi, à MONTPELLIER, une centaine de personnes ont participé au dernier débat organisé par le Comité Consultatif de l'ALPTIS de l'Hérault, sur le thème « Cancer, SIDA : fléaux d'Aujourd'hui ». Quelle prévention ? Autour du Docteur Bernard Serrou, Maître de recherches à l'INSERM, le

Savoir distinguer les « bons » des « mauvais ».



Savoir s'informer.

Docteur Terral, Assistante en sciences fondamentales, M. Delord, Chirurgien-dentiste et M. Suarez, Kinésithérapeute, ont successivement évoqué une maladie de la fin du siècle.

Aux nombreuses questions d'un public conscient des dangers encourus, les spécialistes ont répondu par une approche globale des phénomènes. Savoir vivre, se nourrir, se soigner est un ensemble de mesures faciles à appliquer au quotidien, à la portée de tous.

Ce sont les éléments d'une bonne prévention.

L'influence des médecines douces, non traumatisantes pour soulager les maux, apparaît également comme une préoccupation majeure du public.

Autant de traitements qui, pour les intervenants, sont une forme de thérapie efficace chez certains sujets, compte tenu de l'état plus ou moins avancé des maladies.

Mais la prévention reste avant tout synonyme d'information et de publicité (les plaquettes sur le SIDA sont à la disposition du public, au C.F.E.S.) et les spécialistes précisèrent les grandes lignes des actions menées pour la fin de l'année, auprès des plus jeunes (écoles primaires en particulier).

C'est une conférence sur la prévention des maladies cardio-vasculaires que le Comité Consultatif de RENNES a organisé le 3 décembre. Le Professeur Rioux, Chirurgien spécialiste des transplantations a exposé les atteintes souvent irréversibles causées aux artères par la maladie athéromateuse. Une alimentation pléthorique et l'usage du tabac en sont responsables. L'intervention du Docteur Sablonnière, Médecin Inspecteur de la Santé Scolaire a rejoint le propos de Claudie Terral à Montpellier, à savoir que c'est dès l'école maternelle que se prennent les bonnes habitudes : apprendre à reconnaître les « bons » aliments, distinguer les « bons » sucres des « mauvais », l'éducation nutritionnelle doit être entreprise au plus tôt.

Sensibiliser les enfants, c'est avant tout parier sur l'avenir.

Un jeune qui aujourd'hui prend conscience qu'il lui appartient de préserver sa santé, sera demain un assuré responsable.

L'Alptis et les dons d'organe, quelle couverture ?

Le principe de l'Assurance est de couvrir les risques futurs et dont la survenue n'est pas prévisible. Dans le cas d'un don d'organe, le risque encouru est volontaire. Quelle est dans ce cas, la conduite de l'ALPTIS ?



lon-sur-Saône, Mme Paulette Boreau. En effet, si la majorité des donneurs accordent leurs dons post-mortem, un nombre croissant d'entre eux souhaitent faire un don d'organe de leur vivant. C'est en particulier le cas de plus en plus fréquent du don de rein ou de moelle osseuse au sein d'une même famille. En cas d'accident au cours ou à la suite de l'intervention entraînant soit le décès ou une invalidité du donneur, les capitaux décès et rentes d'invalidité seraient-ils servis aux bénéficiaires ? Existe-t-il des restrictions ou réserves et dans l'affirmative, quelle en est l'étendue ? Les sociétés d'assurance auprès desquelles sont souscrits les contrats collectifs offerts au choix de nos adhérents ont donné un accord verbal de principe. Une confirmation écrite est attendue. Tous considéreraient que dans ce cas très particulier le caractère volontaire de la démarche ne constitue pas un cas d'exclusion et en conséquence tout adhérent comptant six mois d'affiliation verrait l'intégralité de l'étendue de ses garanties appliquée sans restriction.

Ce très intéressant problème a été soulevé par la vice-présidente de l'Association des Donneurs d'organes de la Saône-et-Loire, également membre du bureau du Comité Consultatif de Cha-

LILLE

THEATRE ET MUSIQUE

Le 21 février, au théâtre Sébastopol de Lille, à 20 h 30

« Les seins de Lola »

Prix des places : 90 F (minimum de 25 personnes)

Pour tout renseignement, contactez M. Gérard Rafinesque Tél. 20.04.25.08



le 8 mars 1988 à 20 h 30 au Palais des Congrès de Lille avec au programme :

« La Danse Macabre » de Saint-Saëns

« Le Concerto pour piano » de Grieg

« La 6^e Symphonie » dite « Pastorale » de Tchaikowski

Prix des places : 85 F

- Rendez-vous à 19 h 45

- Distribution des billets à l'entrée (jusqu'à 20 h 15)

Réservation avant le 1^{er} mars, avec le règlement.

A retourner à André Bourgeois, 17, rue des Ponts de Comines, 59800 Lille.

TOURISME

« En avril ne quitte pas un fil », en mai fait tout ce qu'il te plaît. »

La Commission d'Animation de l'ALPTIS a obtenu de l'agence de voyage Nouvelles Frontières (licence 793A) des tarifs groupes pour un séjour de 8 jours en Turquie au printemps prochain. La Turquie, berceau des plus anciennes civilisations, trait d'union entre l'Europe et l'Asie saura vous séduire par ses beautés naturelles, sa nature envoûtante, ses villes au passé si glorieux, Istanbul, Izmir, Ankara, son climat ensoleillé. Passez du rêve à la réalité.

Le prix comprend

- Le voyage avion aller + retour de Lyon Satolas/Izmir.
- L'accueil et l'assistance.
- L'hébergement en hôtels 3 étoiles.
- La pension complète.
- Un guide turc pendant le voyage.
- L'assurance.
- L'assistance Nouvelles Frontières.
- La taxe d'aéroport.
- L'assurance annulation.

Le prix ne comprend pas

- Les boissons et les extras.
- Les dépenses personnelles.

Point de rencontre : aéroport de Satolas (billets distribués sur place).

Les horaires seront communiqués quelques jours seulement avant le départ, ainsi que tous renseignements vous permettant de vous rendre au point de rencontre Nouvelles Frontières.

Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec Micheline Bonnet, ALPTIS. Tél. 78.58.62.49.

Escapade en Turquie

...8 jours en Turquie au printemps, un circuit express...

au départ de Lyon Satolas, du samedi 14 mai au samedi 21 mai 1988, un circuit complet en hôtels 3 étoiles, très confortables, avec pension complète.

Tarif : 3 200 F par personne, en chambre double exclusivement. Ce prix étant calculé sur une base d'un groupe de 30 personnes minimum.

Formalités : carte d'identité ou passeport périmé.

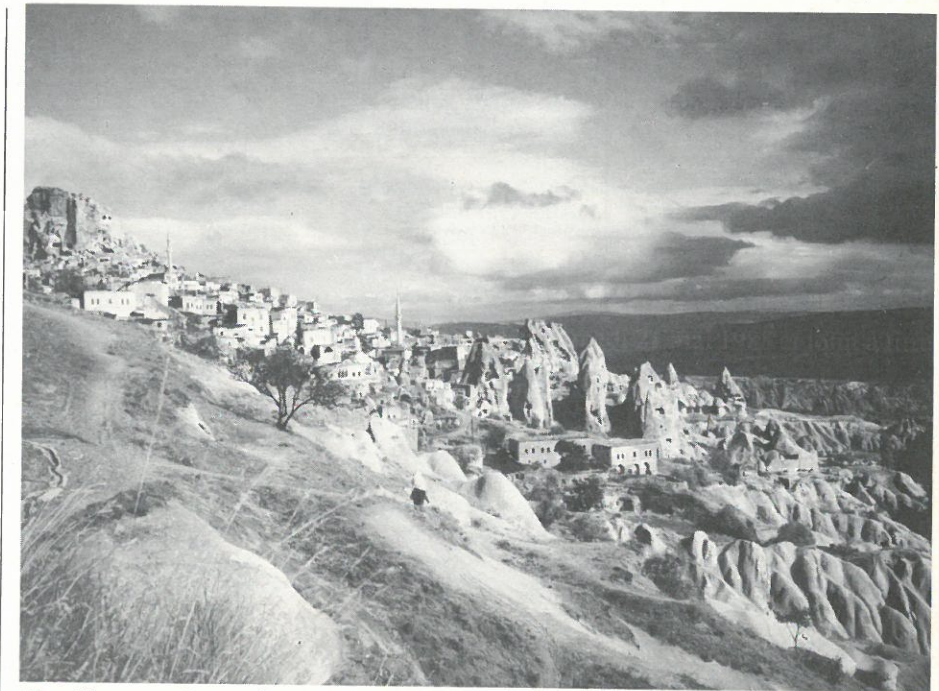
Au programme : circuit organisé

1^{er} jour : France-Izmir-Ayvalik, rendez-vous à l'aéroport, assistance aux formalités et envol à destination d'Izmir. Accueil à l'arrivée et départ pour Ayvalik. Selon les horaires de vol, visite de Pergame. Arrivée, installation à l'hôtel. Dîner et logement.

2^e jour : Ayvalik-Bursa-Istanbul, départ le matin pour Bursa. A l'arrivée, déjeuner. Après-midi, visite de la mosquée Verte, mausolée du XV^e siècle. La grande mosquée de Yildirim Beyazit du XIV^e siècle, ensuite continuation pour Istanbul en traversant la mer de Marmara en bateau. Arrivée, installation à l'hôtel. Dîner et logement.

3^e jour : Istanbul, journée consacrée à la découverte de cette ville majestueuse : l'hippodrome, la célèbre mosquée Bleue avec ses 21 000 faïences, l'église de Sainte-Sophie réputée pour son architecture grandiose du VI^e siècle, le palais de Topkapi, célèbre collection de porcelaines, le trésor, les reliques, les miniatures. Fin de la journée au Grand Bazar, véritable paradis du shopping. Dîner et transfert à la gare pour le train de nuit en wagon-lits pour Ankara.

4^e jour : Ankara-Cappadoce, la matinée est consacrée à la visite du musée hitite sur les civilisations anatoliennes et le



Un village en Cappadoce.

mausolée d'Ataturk, fondateur de la Turquie moderne. Déjeuner en ville, puis continuation vers la Cappadoce en longeant le lac Salé. Dîner et logement à l'hôtel.

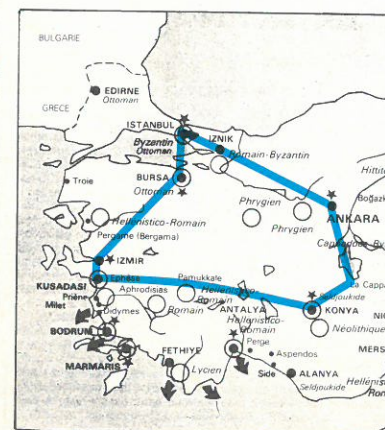
5^e jour : Cappadoce, la journée entière est consacrée à la visite complète de la région. Les églises rupestres d'Elmalı, Sainte-Barbara, Yilanli, Carikli, de la vallée de Göreme avec les fresques des X^e et XIII^e siècles, les beaux paysages de cheminées de fées, des villages de Avclar, Uchisar, Zelve et la ville souterraine de Kaymalli. Dîner et logement à l'hôtel.

6^e jour : Cappadoce-Konya-Denizli, départ tôt le matin pour la visite du caravansérail seldjoukide du Sultan Hani, continuation pour Konya, ville sainte des Derviches Tourneurs avec la visite du musée de Mevlana, célèbre

philosophe mystique du XIII^e siècle. Déjeuner à Konya. Départ pour Pamukkale, véritable château de coton, travail unique de la nature avec ses cascades de calcaire. Arrivée à l'hôtel. Dîner et logement.

7^e jour : Denizli-Selcuk, départ le matin pour Ephèse, visite de la ville prestigieuse de l'antiquité : l'Agora, l'Odéon, la fontaine de Trajan, le temple d'Hadrien, la bibliothèque de Celsius, le théâtre et la maison de la Sainte-Vierge. Déjeuner. Ensuite continuation de la visite : le musée d'Ephèse et la basilique Saint-Jean. Dîner et logement à l'hôtel.

8^e jour : Selcuk-Izmir-France, après le petit déjeuner, départ pour Izmir. Temps libre jusqu'à l'heure du départ, transfert à l'aéroport, assistance aux formalités et envol pour la France.



RÉSERVATION

à retourner avant le 15 mars 1988 à ALPTIS, 69347 Lyon cedex 07

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

TÉL. _____

☐ participera au voyage en Turquie du samedi 14 au samedi 21 mai 1988 et joint à titre de participation un chèque libellé à l'ordre de Nouvelles Frontières, soit : _____

☐ personne(s) x 3 200 F = _____

LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS CONSULTATIFS

AGEN

CHAPART Thérèse
épouse de Géomètre Expert
47500 Fumel

AMIENS

MENACHE Claude
Conseil d'entreprise
80200 Péronne



ANNECY

ATRUZ GRANTI Jean
Comptable Agréé
74230 Thones

BORDEAUX

en instance

BOURG-EN-BRESSE

DEROO Alain-Yvon
Médecin
01000 Bourg-en-Bresse

BRIVE

HILT Annie
Secrétaire
19240 Allasac

CAEN

KOWARSKY Michel
Agent commercial
14000 Caen

CAHORS

ISSAULAN Serge
Assistant contrôleur
46100 Planioles

CASTRES

CANAC Michel
Chirurgien dentiste
81100 Castres

CHALON-SUR-SAÔNE

SIMIDE Jean-Pierre
Architecte
71100 Chalon-sur-Saône

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

PIERQUIN Bernard
Expert Comptable
Warcq
08420 Charleville-Mézières

CHARTRES

en cours

CLERMONT-FERRAND

PELISSON Michel
Comptable Agréé
63202 Riom cedex

DIJON

LAURENT François
Agent Immobilier
21000 Dijon

FOIX

PERIGOT Monique
Esthéticienne
09200 Saint-Girons

GRENOBLE

GIROUD Patrice
Avocat
38000 Grenoble

LA ROCHELLE

SZWANKOWSKI Michel
Expert Comptable
17000 La Rochelle

LILLE

CHAUTY Pierre
Conseil Juridique
62400 Béthune

LIMOGES

MOREIL Jacques
Comptable Agréé
87000 Limoges

MARSEILLE

BIANCHI Gilbert
Kinésithérapeute
13007 Marseille

METZ

NOEL Roger
Expert Comptable
57050 Metz

MONTPELLIER

GIRIAT Anne
Secrétaire de Direction
34430 Saint-Jean-de-Vedas

NANCY

LEGAL Edith
Ingénieur
54000 Nancy

NANTES

en cours



NICE

CHABOT Jean-Pierre
Conseil Juridique
06200 Nice



NIMES

LAMIT François
Ingénieur Conseil
30230 Rodilhan

ORLÉANS

BOUDET Henri
Retraité
45210 Nargis

PARIS

DUBOURGET Jean-Pierre
Expert Comptable
94150 Rungis Ville

PAU

GRUET Jean-Pierre
Ingénieur Conseil
64140 Billère

PÉRIGUEUX

PÉROTIN-DUMON Gilberte
Archiviste
24000 Périgueux

PERPIGNAN

DEPLANQUE Gérard
Avocat
66000 Perpignan

QUIMPER

CATTA Antoine
Avocat
29200 Brest



REIMS

AUGUET Michel
Avocat
51000 Châlons-sur-Marne

RENNES

BAUDRY Denise
Avocat
35400 Saint-Malo

ROUEN

LESUR Georges
Médecin
76000 Rouen

SAINT-BRIEUC

en cours

STRASBOURG

FOUILLOUX Huguette
Débitant de tabac
67000 Strasbourg

TOULOUSE

DELMAS François
Chirurgien Dentiste
31000 Toulouse

TOURS

PATRIS Emmanuel
Conseil Juridique
41000 Blois



TROYES

BOSSU Bruno
Gérant de Société
10210 Laines-aux-Bois

VANNES

LE BIHAN Yannick
Opticien
56700 Hennebont

CHAMBÉRY

PARAZ Albert
Ingénieur Conseil
73100 Aix-les-Bains

SAINT-ETIENNE

SEYTRE Monique
épouse de Géomètre Expert
42100 Saint-Etienne

VALENCE

MERLE Denise
épouse et collaboratrice
d'Architecte
26100 Romans